

MODALITÉS D'UNE INSCRIPTION EN ALTERNANCE POUR UNE LICENCE PROFESSIONNELLE À L'IUT RCC

→ Rentrée des LP à partir du lundi 3 septembre 2018 (voir dates sur <http://www.iut-rcc.fr>)

IMPORTANT : cette procédure ne concerne que les inscriptions pour la formation en alternance.

Pour une inscription en formation continue (concernant les demandeurs d'emploi et les salariés), vous devez prendre contact avec le service de la formation continue : **fc-iut-reims@univ-reims.fr**

Avant votre inscription pour cette formation proposée en alternance, trois étapes sont nécessaires :

1 - Vous devez d'abord rechercher une entreprise afin de signer au plus vite un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

2 - Dès que vous avez trouvé un employeur, vous devez le signaler au Bureau des Relations Entreprises en envoyant un mail à : **iut.relations-entreprises@univ-reims.fr**

A noter : pour la LP BA CPS, vous devez prendre contact avec le CFA DIFCAM de Champagne Ardenne en envoyant un mail à : sabrina.geoffroy@difcam.com

3 - Dès la signature de votre contrat, vous pourrez prendre un rendez-vous au **03.26.91.30.02** pour votre inscription qui se fera à l'IUT RCC, chemin des Rouliers à Reims, durant les périodes suivantes :

du mardi 10 juillet au vendredi 20 juillet et du lundi 20 août au jeudi 20 septembre 2018

IMPORTANT : avant votre inscription à l'IUT et **dans le cadre d'un contrat d'apprentissage**, vous devez obtenir une attestation d'acquittement de la CVEC, la Contribution Vie Etudiante et de Campus destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Vous devez vous en acquitter par un paiement de 90 euros ou par exonération, si vous êtes boursier. Pour obtenir votre attestation, vous devez vous inscrire **à partir du 1^{er} juillet 2018** sur le lien suivant : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Documents à apporter le jour de votre inscription à l'IUT RCC :

- Lettre d'admission sur eCandidat
- Copie de votre carte nationale d'identité *
- Copie de votre relevé de notes du Baccalauréat *
- Copie de votre relevé de notes du diplôme de 1^{er} cycle (BTS, DUT, L2) *
- Copie de votre attestation de recensement ou journée d'appel de préparation à la défense *
- Copie de votre attestation d'acquittement de la CVEC (voir procédure à suivre ci-dessus)
- Copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile (délivrée par votre assureur)
- Copie de votre contrat d'apprentissage ou de votre contrat de professionnalisation

* **Ces documents ne concernent pas les étudiants déjà inscrits à l'IUT en 2017/2018**

En l'absence de l'un de ces documents, votre inscription ne sera pas validée.